Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260331-D3103202680DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente-et-un mars deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 25 mars 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, COLOMBEAU Estelle, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DROUILLÉ Jérémie, DUPUIS Arnaud, GUENY Cyril, GUÉRIN Florence, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PETIGNY Patrick, PICOT Sonia, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, QUIVIGER Éric, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTE EXCUSÉE : Madame GRAND Magali (procuration à Madame POULAIN-JAMILLOUX Mélanie).

SECRÉTAIRE : Madame AVERLAND-SCHMITT Christelle.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : **29**
. absent(s) et non représenté(s) : **0**

OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES
Détermination du nombre de commissions et de leur dénomination
Composition de ces commissions

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260331-D3103202680DE-DE

Délibération N°2026/80 du Conseil Municipal du 31 mars 2026
Publiée le 9 avril 2026

COMMISSIONS MUNICIPALES
Détermination du nombre de commissions et de leur dénomination
Composition de ces commissions

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le Conseil Municipal sera appelé à constituer les commissions et à désigner les représentants.

Monsieur le Maire envisage de proposer au Conseil Municipal la création des commissions suivantes :

1. COM 1 : Culture / Communication / Numérique / Vie associative / Événements
2. COM 2 : Espace public / Mobilité / Bâtiment / Énergie / Déchets / Développement durable
3. COM 3 : Urbanisme / Développement Économique / Commerces
4. COM 4 : Action sociale / École / Enfance / Jeunesse / Séniors
5. COM 5 : Finances / Ressources Humaines / Marchés publics / Sujets transversaux

Le Conseil Municipal est invité à accepter la création desdites commissions.

Sur proposition du Maire, ces commissions seront composées d'au moins 10 membres sachant que le maire sera président de droit. Les adjoints et conseillers délégués seront par ailleurs membres de droit.

Les élus de la minorité pourront disposer au sein de chaque commission de deux sièges.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) DE DÉCIDER du nom des commissions ;

2°) DE DÉCIDER du nombre de sièges dans chaque commission ;

…/…

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260331-D3103202680DE-DE

3°) DE DÉSIGNER les conseillers de chaque commission ;

4°) DE PROPOSER les réunions de commission sous un délai inférieur à 8 jours conformément à l'article 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Christelle AVERLAND-SCHMITT

Nombre d'élus présents ou représentés : 29	**Pour : 29**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**	**Ne participe(nt) pas au vote : 0**